



# Lasne nature

Bulletin trimestriel  
de l'a.s.b.l. "Lasne nature"  
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction  
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne  
Tél. : 02/ 633 30 24

## AU CHEMIN DU BOIS IMPÉRIAL, IN EXTREMIS

# Paysage sauvé

Comme on le sait, le Conseil d'Etat a parmi ses attributions celle qui consiste à vérifier, à la demande de citoyens ou d'associations de citoyens, si telle ou telle décision administrative qui les concerne est, ou non, légale. On ne peut faire appel au Conseil d'Etat qu'après avoir épuisé tous les autres recours. Il rend des arrêts, qui, le cas échéant, annulent la décision contestée en précisant, bien entendu, les motifs qui justifient l'annulation.

Un arrêt du genre a été rendu le 16 juin dernier, et cet arrêt sauve l'échappée paysagère dont on jouit en se promenant de la ferme d'Hubermont vers Plancenoit au débouché du Bois Impérial et aussi celle que l'on découvre à partir de la rue d'Anogrune au-dessus de la Virère.

Un propriétaire privé ambitionnait d'y construire une opulente villa, ce qui, à d'autres endroits, n'est évidemment pas répréhensible, mais qui, à l'endroit en cause aurait été particulièrement dommageable pour l'environnement et aurait signifié que plusieurs mesures légales de protection du site auraient pu être impunément contournées.

## QUE S'ÉTAIT-IL PASSÉ ?

Ayant, il y a quelques années fait l'acquisition du terrain à un prix, faut-il le dire, très inférieur à ce qu'il aurait été s'il s'était agi d'un terrain à bâtir, des particuliers ont entrepris

d'obtenir, à l'arraché, un permis de bâtir. Or, le site, magnifique, est doublement protégé : le plan de secteur indique qu'il est en zone d'espaces verts et, de plus, en zone d'intérêt paysager. Cela implique, on s'en doute, qu'on ne peut y édifier aucun bâtiment qui puisse servir de résidence même temporaire.

Il existe bien non loin de là deux maisons qui sont habitées. Elles se situent aussi en zone verte, ayant été construites AVANT la mise en vigueur du plan de secteur. Cette proximité justifiait, aux yeux des demandeurs du permis, qu'on fasse pour eux une exception.

Il ont voulu, disions-nous, arracher le permis désiré et ils se sont pour cela dépensés sans compter. Les décideurs aux divers échelons de pouvoir ont reçu leurs visites et ont entendu leurs arguments.

Même Lasne Nature a été approchée, à plusieurs reprises, dans l'espoir de nous faire changer d'avis. Il faut ajouter qu'auparavant, notre association avait marqué son opposition au projet lors de l'enquête publique (fin juin 1993).

Lasne Nature a persévéré dans son opposition. Pour l'honneur de nos gouvernants, le permis a été finalement refusé à l'échelon du fonctionnaire délégué de la Région wallonne à Wavre, suite à l'enquête publique et à l'avis défavorable persistant de la Commune.

(suite en page 3)

Fernand DEBREYNE,  
Urbanisme et aménagement du territoire



Du Bois Impérial, le regard porte très loin, bien au-delà de la rue d'Anogrune où, tel un jouet, passe l'autobus.

CONSULTEZ  
NOTRE AGENDA  
EN DERNIÈRE  
PAGE

## ÉDITORIAL

d'Yves LIMAUZE, président

### LASNE NATURE S'OPPOSE AVEC SUCCÈS À LA CONSTRUCTION D'UNE VILLA EN ZONE D'INTÉRÊT PAYSAGER (BOIS IMPÉRIAL)

Certains s'interrogent, se choquent même en constatant les inepties qui ont été commises, au point de vue de l'urbanisme, dans notre commune. Qu'il nous suffise de rappeler la villa construite sur la plage d'Ohain, juste en contrebas de l'église. Lasne Nature s'est opposée à un projet de ce genre: la construction d'une villa dans une zone verte d'intérêt paysager! AVEC SUCCÈS!

Le Conseil d'Etat vient de donner raison aux voisins de ce terrain... et par conséquent à Lasne Nature qui a pris l'initiative de la contestation.

La Commune nous a soutenus utilement. C'est une belle victoire pour les défenseurs de l'environnement.

Désormais, les promoteurs et spéculateurs, savent que s'ils veulent détourner les règlements, ne pas les respecter ou encore les interpréter à leur façon, ils nous trouveront sur leur chemin.

Nous intervenons régulièrement pour les enquêtes publiques en matière d'urbanisme et n'hésitons jamais à donner notre avis (favorable ou défavorable). Le plus souvent, nous tâchons d'influencer et d'aménager les projets dans un sens constructif. Mais, lorsque les règlements sont bafoués, nous n'hésiterons plus à nous opposer par tous les moyens légaux à notre disposition. Mais, mieux vaut prévenir que guérir. Aussi, est-il grand temps que les plans et schémas de structure se mettent en place ainsi que les règlements d'urbanisme.

À Lasne, la pression immobilière ne cesse de croître. Les enjeux financiers sont énormes et notre commune, de par son charme et ses nombreux avantages, attire de plus en plus de monde.

(suite en page 2)



JEUDI 26 OCTOBRE 1995 à 20 h  
Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LASNE NATURE

à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités de l'exercice 1994-1995.
  2. Nomination du commissaire aux comptes.
  3. Rapport financier de l'exercice.
  4. Proposition de modification des statuts.
  5. Perspectives pour 1995-1996.
  6. Divers.
- Verre de l'amitié.

Ce texte tient lieu de convocation. En effet, le bulletin est distribué dans toutes les maisons de Lasne et est envoyé par la poste à tous les membres habitant hors de Lasne.

**TOUS LES MEMBRES SONT BIENVENUS À CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

Seuls les membres effectifs y disposent du droit de vote.  
Ils recevront une convocation personnelle.

### La chronique de Françoise BORTELS

#### LES ARBRES DE LA LIBERTÉ

En 1930, pour commémorer le centenaire de notre indépendance, de nombreuses administrations communales firent planter un arbre chargé de transmettre aux générations futures leur message de liberté.

Le temps a passé, l'oubli s'est installé et les quelques rescapés de la cognée ne rappellent plus rien.

A Maransart, cependant il existe encore ce témoin du centenaire. Il s'agit du magnifique peuplier d'Italie se trouvant devant l'ancienne maison communale, l'école actuelle.

A Plancenoît, c'était également un peuplier qui, au milieu de la place, célébrait l'événement.

Il a disparu, mais un érable plane, planté en 1975 devant l'école, marque le trentième anniversaire de la libération.

Place Communale à Ohain, derrière la fontaine Mascart, c'est un marronnier qui perpétue le souvenir.

De l'arbre de Lasne-Chapelle-St-Lambert, je n'ai pas trouvé trace.

Quant à celui de Couture-St-Germain, il a été



abattu comme les marronniers qui ombrageaient la cour de l'école.

En cette année 1995, où l'on fête le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre, et le retour à la liberté, un tilleul a été planté au Centre sportif et culturel de Maransart.

Une pierre bleue porte l'inscription : 8 mai 1945 - 8 mai 1995.

Puissions-nous nous en souvenir.

#### DE LASNE NATURE 1380 LASNE

*Si vous trouvez dans votre bulletin un formulaire de versement, c'est pour vous inviter à devenir membre. Si vous l'êtes déjà, ne considérez pas ce formulaire comme un rappel de cotisation.*

*Si, membre, vous êtes en retard de paiement, vous recevrez en temps voulu une lettre vous demandant de bien vouloir vous mettre en règle de cotisation.*

*Avez-vous déjà songé à donner à votre banque un ordre permanent de paiement au profit de notre asbl ?*

*Rappelons encore que les membres de Lasne Nature domiciliés hors de Lasne reçoivent ce bulletin trimestriel par voie postale.*

Suite de l' **ÉDITORIAL** de 1ère page

La Commune doit avoir la volonté politique de s'opposer à l'urbanisation excessive de nos villages. Souhaitons qu'elle persévère.

Au rythme auquel on construit, Lasne ne sera bientôt plus une commune rurale et aura perdu son identité. Or, c'est pour ce caractère que notre village est si apprécié. Que doit-on faire pour s'opposer à cette forte pression immobilière ?

- Continuer à établir les plans et schémas de structure. Être plus attentif aux permis de bâtir et aux notices d'évaluation préalable qui les accompagnent, étudier leur impact dans le paysage, faire respecter les règlements urbanistiques.
- Surveiller étroitement les constructions en cours (une fois que c'est fait, il est pratiquement impossible de modifier ou pire encore, de faire démolir !)
- Gérer le sol avec parcimonie.
- Impliquer davantage la CCAT et la consulter plus régulièrement.

Pour conclure, n'hésitez pas à nous faire part de vos craintes et de vos remarques. **NOUS SOMMES DÉCIDÉS, PLUS QUÉ JAMAIS APRÈS CET ÉPISODE JURIDIQUE (l'affaire s'est étalée sur plusieurs années) À FAIRE RESPECTER L'ENVIRONNEMENT À LASNE.**

C'était d'ailleurs une des principales raisons de la création de notre asbl, il y a 5 ans.

**NOUS VEILLERONS À CE QUE L'ON NE PUISSE PLUS FAIRE N'IMPORTE QUOI, N'IMPORTE OÙ.**

**QUE TOUS LE SACHENT.**

Yves LIMAUGE, président de l'asbl.

### Vous pouvez nous atteindre à ces numéros

Secrétariat :

Didier GELUCK au 633 30 24

Trésorerie :

Geneviève VAN ACKER au 633 16 19

Groupe Sentiers :

Pascale LAMBERT au 633 64 90

Paul LECHARLIER au 633 15 87

Réserve Naturelle du Ru Milhoux :

Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20 h

Conservateur

de la Réserve naturelle :

Eric de MEVIUS au 633.30.29

Eau et pollutions :

Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18 h

Urbanisme, Aménagement du territoire :

Fernand DEBREYNE au 633 13 50

Promenades :

Marie-Madeleine LECHARLIER

au 633 15 87

Groupe Batraciens :

Johanna LEUPEN au 633 24 71

Contacts avec les écoles, flore, faune :

Françoise TOBIE au 633 35 03

Comité de rédaction :

Didier GELUCK au 633 30 24

## Cotisations

*Le bulletin de LASNE NATURE que vous recevez à domicile comme tous les habitants de Lasne est gratuit, que vous soyez ou non membre de notre asbl.*

*Les frais de son édition régulière sont couverts par les cotisations. Il n'y a aucun frais postal puisque ce sont nos membres qui en assurent la distribution dans chaque maison de l'entité.*

**SOUTENEZ notre travail en devenant membre de LASNE NATURE.**

**VERSEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE (MINIMUM 300 F... SANS LIMITE MAXIMUM !)**

**AU COMPTE 001-2326233-55**



## À L'ATTENTION DES AGRICULTEURS

### Deux nouvelles importantes

#### 1. Aide aux cultures biologiques

L'Arrêté Ministériel portant instauration d'un régime d'aide en faveur des exploitants agricoles s'engageant à introduire des méthodes biologiques dans leurs cultures a paru au *Moniteur Belge* du 10 avril 1995 et est en notre possession. Quiconque en souhaite une copie peut l'obtenir gratuitement sur demande, en s'adressant à notre secrétariat.

2. MARDI 28 novembre 1995 aura lieu à TOURNAI, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement de la Région wallonne, une

#### JOURNÉE D'ÉTUDES SUR LES CÉRÉALES EN AGRICULTURES BIOLOGIQUES: PRODUCTION, QUALITÉ, UTILISATION ET MARCHÉ.

Les céréales ont été très longtemps la base de l'alimentation humaine. Elles ont occupé et occupent encore la majeure partie des terres cultivées.

Malgré la baisse de la consommation du pain au cours de ce siècle, les consommations sous d'autres formes ont augmenté ainsi que l'utilisation dans l'alimentation du bétail et dans l'industrie de séparation de l'amidon. Les responsables de la santé, eux, préconisent la réintégration des céréales dans l'alimentation et préfèrent à cette fin les céréales biologiques. Il s'agit d'un marché en développement.

À l'agriculture biologique de bien gérer cette évolution en s'enracinant fermement dans ses fondements (respect de la vie), en redonnant aux plantes et aux aliments leurs caractères naturels et donc leurs qualités, tout en intégrant le vrai progrès, technique, génétique et socio-économique.

À l'heure où l'Agriculture Biologique (A.B.) fait l'objet d'un règlement européen, et où des aides officielles (voir le point 1 ci-dessus) sont mises en place, il est apparu important de faire le point sur les céréales biologiques tout au long de la filière.

#### OÙ ?

**CENTRE CULTUREL DE TOURNAI**

#### QUAND ?

**Mardi 28 novembre 95  
de 9 h 30 à 16 h.**

#### Renseignements ET INSCRIPTIONS :

GRIAB, secrétariat :

4, rue St-Médard, 1370 JODOIGNE

TEL. : 010 / 81 40 50.- FAX : 010 / 81 43 46

COMPTE CGER : 001 2645406-01

INSCRIPTIONS : 250 F (agriculteurs bio : gratuit)

Repas bio : 450 F (réserver avant le 10 novembre).

Le programme détaillé de la journée peut vous être envoyé sur demande à Lasne Nature  
Tél. : 02/ 633 30 24.

Signalons qu'au cours des débats, une série

de spécialistes belges, français et suisses prendront la parole et traiteront des sujets suivants :

*Ethique en agriculture biologique.*

*Techniques de production (phytotechnie des*

*céréales biologiques en Belgique, rotations,*

*fumures, contrôle des adventices. 18 années*

*d'expérience en culture de céréales bio en*

*France. Le stockage des céréales : maintien de*

*la qualité. Céréales pour la consommation*

*humaine. Qualités intégrales pour la transforma-*

*tion des céréales biologiques. Critères de*

*choix des variétés et recherches sur les*

*céréales panifiables en Suisse. Sélection de*

*variétés adaptées à la culture biologique.*

*Résultats d'essais de qualité panifiable de from-*

*ent bio en Belgique. Céréales fourragères :*

*utilisation des céréales dans les rations en*

*bio. Pour les monogastriques. Demande des*

*consommateurs en produits bio et marketing*

*pour le pain bio.*

*Pendant les pauses, un espace "Bourses aux*

*Céréales Bio" animé par Nature et Progrès*

*permettra à tous les intéressés de se rencon-*

*trer et de signaler leurs offres et demandes.*

#### LA JOURNÉE D'ÉTUDES EST ORGANISÉE PAR :

Le GRIAB (Groupe de Recherche et d'Information sur l'Agriculture Biologique) rassemble les partenaires de la recherche sur des thèmes proches de l'A.B. et les représentants des organisations d'agriculteurs biologiques en Région wallonne.

L'UNAB (Union Nationale des Agrobiologistes Belges) est une union professionnelle regroupant les agrobiologistes de la Région wallonne.

NATURE ET PROGRÈS réunit les professionnels et les consommateurs et a comme objectifs la promotion de l'A.B. et de l'alimentation saine dans la perspective d'un développement durable.

Le CARAB (Centre d'Animation et de Recherche en A.B.) est spécialisé dans les actions de soutien technique à l'A.B. professionnelle en Wallonie

Le GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais) regroupe la majorité des agrobiologistes de cette région.

Avec le soutien du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE et de l'ENVIRONNEMENT pour la Région wallonne.

## ELIMINER LES CHANCRES PAYSAGERS

La Province du Brabant wallon a décidé d'octroyer des subsides pour la verdurisation des chancres paysagers. Elle veut par là améliorer la valeur esthétique des paysages du Brabant wallon.

Qu'est-ce qui est considéré comme chancre paysager ?

Toute construction existant au 1er janvier située en zone rurale ou périurbaine et constituant une pollution visuelle.

Le montant de la subvention accordée est au maximum de 100.000 F par chancre reconnu comme tel après rentrée du dossier.

Cette somme couvrira les frais liés à la conception de l'aménagement, à l'achat des espèces indigènes ligneuses et à leur plantation.

La place nous manque ici pour publier le texte intégral de ce nouveau règlement provincial, mais nous pouvons en faire parvenir une copie à ceux qui le désirent.

# Paysage sauvé

(suite de la première page)

Nous pensions que l'affaire était terminée, nous nous trompions.

## LE RECOURS À LA PROVINCE ET LA REQUÊTE AU CONSEIL D'ÉTAT

Non découragés et apparemment sans s'aviser de la pertinence des motifs du refus, les demandeurs de permis ont, comme ils en ont le droit, adressé un recours auprès de la Députation Permanente du Conseil Provincial du Brabant.

Et, ô surprise, voilà que le 19 mai 1994, cette instance leur accorde le permis, en tentant de justifier l'exception par des motifs controvérsés qui nous sont apparus comme insoutenables.

Le comité de Lasne Nature, unanime, a décidé de réagir et, fort également de l'opposition des voisins immédiats du site, de porter l'affaire conjointement avec eux devant le Conseil d'Etat. C'était le 2 septembre 1994. (Lire à ce sujet notre article "Trop, c'est trop : nous allons en Conseil d'Etat" paru en septembre 1994 dans notre bulletin n° 19).

Nous attaquons la décision de la Députation Permanente (de la défunte Province de Brabant). Nous n'avions aucun droit d'attaquer les demandeurs de permis, qui font les démarches qu'ils veulent, mais bien celui d'attaquer une instance officielle de décision qui prenait un arrêté favorisant des particuliers au mépris de l'intérêt de tous : nous appelions au respect des mesures légales de protection du site.

Le 14 novembre 1994, nous avons eu la joie de constater que la Commune de Lasne nous épaulait : elle adressait au Conseil d'Etat une requête en intervention, et son avocat se concertait avec le nôtre.

Enfin, le 16 juin dernier, le Conseil d'Etat annulait le stupéfiant arrêté de la D.P. La cause dépasse d'ailleurs l'affaire du Bois Impérial. Comme le dit notre président dans l'éditorial de ce même bulletin, nous pensons que cet arrêté du Conseil d'Etat aura une valeur exemplaire et qu'il encouragera nos décideurs, à tous les échelons de pouvoir, à donner à la protection de l'environnement, et en particulier à la protection des paysages, l'importance que le législateur lui reconnaît.

Fernand DEBREYNE  
Urbanisme et Aménagement du territoire.



# Le courrier des lecteurs

Plusieurs lecteurs nous demandent où (pas trop loin de chez nous), il est possible de se procurer divers produits biologiques de la ferme.

Voici (par ordre alphabétique des localités) la liste remise à jour des principaux agriculteurs les plus proches du Brabant wallon, détenteurs du label BIOGARANTIE (UNAB) ou membres de NATURE ET PROGRÈS.



5030 GEMBOLOUX  
J.POLAERT - Passage des Déportés, 2.

1472 GENAPPE  
A.GOSSIAUX- ch. de Bruxelles, 25-T. :  
067/77 27 16 - Maraîchage et plants à repiquer. - Choucroute - Galettes - Compote de pommes - Fromage de chèvre.

1461 HAUT-ITTRE  
LE BRIN D'HERBE (J.DE VOS)  
Ch. de Nivelles, 19  
Tél. : 02/ 358 16 53 - Fruits et légumes.

7712 HERSEAUX  
G. BROUCKAERT - Bld. Behaeghe, 11  
Tél.: 056/ 33 48 43  
et F. DUMORTIER - La Roussellerie, 101  
Tél.: 056/ 33 12 72.

1370 LATHUY  
bioferme s.a. (D. et L. JAMAR)  
Ch.de Wavre, 432 - Tél.: 010/ 81 11 02  
Élevage, produits laitiers, fruits, jus de fruits, cidre, distributeur de pains, oeufs et produits secs.

et J.L. WOLFS - rue Fontaine St-Jean, 6  
Tél.: 010/ 81 19 79  
(Hapeau, hameau de Lathuy).

1300 WAVRE  
Domaine provincial des templiers  
Chemin du Temple, 50- Tél.: 010/ 22 24 67  
Froment Camp Remy.

7890 WODECQ  
F. VANDER DONCKT - Vieux Moulin, 44  
Tél.: 068/ 44 83 06.

Je tiens à vous tenir au courant d'une nouvelle étonnante qui m'a franchement fait plaisir. Elle provient d'un extrait du rapport annuel 1994 de la Fondation Roi Baudouin, signé par M. Michel Didisheim, où l'on peut lire:

" En ce qui concerne les programmes flamands, on notera surtout le renforcement du dispositif de sauvegarde du patrimoine. Après avoir joué un rôle-clé, en Flandre, dans la création d'une série d'organismes destinés à faciliter l'entretien des monuments, à former des artisans et à coordonner l'action du monde associatif, la Fondation a activement contribué à la mise sur pied d'une structure permettant la prise en charge et la gestion des biens immobiliers (Stichting Vlaams Erfgoed), comparable à

## À LAURENCE ET À YVES, TOUS NOS VOEUX DE BONHEUR

Le 17 juin dernier à la maison communale d'Ohain et le 21 juillet à l'église St-Etienne d'Ohain, notre président Yves Limaige de Couture-St-Germain a épousé Laurence de Meeûs, juriste, originaire d'Ohain. Nous leur dédions cette chanson populaire de Bretagne:

Allegretto

CHANT

Nous somm' ve nus vous voir — Du fond de not' vil  
la ge, Pour sou haiter ce soir — Un heu reux ma ri  
a ge A Mon sieur votre é poux — Aus si bien coumme à vous.



## NOUVELLES DE VOS CHEMINS ET SENTIERS • NOUVELLES DE VOS CHEMINS ET SENTIERS

### POLITIQUE COMMUNALE

M. Dagniau, notre nouvel échevin ayant le patrimoine dans ses attributions, a eu la gentillesse de se joindre à nous lors de notre réunion de fin mai. Certains de nos membres lui ont demandé quelle serait sa politique en matière de défense des chemins et sentiers lorsque l'accès de ceux-ci était rendu difficile (exemples : 37, 63, 71,73, etc. ). En effet, certains d'entre nous ont parfois eu l'impression que la Commune n'agissait pas de la façon la plus efficace ou avec beaucoup de détermination lorsque notre patrimoine était menacé. M. Dagneau nous a expliqué que le règlement provincial obligeait la Commune à maintenir la liberté de passage dans les chemins et sentiers, mais lui laissait la liberté des moyens utilisés pour y parvenir. On ne peut donc reprocher à une commune de procéder par voie judiciaire ou administrative plutôt qu'en agissant sur le terrain. Toutefois, contrastant avec la politique suivie jusqu'à ce jour, M. Dagniau nous a dit être

personnellement convaincu de l'intérêt pour la Commune de faire appel à ses propres services d'ordre et d'entretien pour maintenir nos chemins et sentiers libres d'obstacles, en cas de mauvaise volonté apparente. M. Dagneau partage notre sentiment : cette solution est la plus rapide, la moins coûteuse et la plus sûre pour conserver notre patrimoine. Cette attitude plus ferme et plus résolue devrait de plus éviter de donner de faux espoirs à certaines personnes de mauvaise volonté, éviter aussi de créer de regrettables précédents. M. Dagneau nous a dit par la suite que son idée semblait recevoir un accueil favorable de la part du Collège des bourgmestre et échevins et que, probablement, nous verrions rapidement des changements.

Nous nous en réjouissons, le remercions, et l'assurons de notre soutien.

### ENTRETIEN

Beaucoup d'entre vous nous ont demandé, ce qu'il convient de faire lorsqu'un sentier est

envahi par la végétation, ou par d'autres obstacles.

En effet, la protection d'un chemin ou sentier passe par son usage. Si celui-ci est difficile, l'usage est moins fréquent. Ceci nous donne l'occasion de rappeler la réglementation en matière d'entretien :

-S'il s'agit d'un chemin ou sentier appartenant à la commune, l'entretien doit être assuré par celle-ci.

- S'il s'agit d'un chemin ou sentier appartenant à un propriétaire privé, et donc d'une simple servitude de passage, l'entretien revient à ce propriétaire. Toutefois, si le propriétaire ne fait pas ce qu'il faut, la Commune doit assurer l'entretien pour le propriétaire défaillant, et lui en facturer le coût.

Au cas où vous constateriez qu'un chemin ou un sentier n'est pas bien entretenu, ou devient inaccessible, il convient donc de prévenir la Commune. Le responsable, M. Joël Hautfenne, est de très bonne volonté et peut être contacté à la rue de la Closière, au 02/ 633 10 03.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez consulter les détails de la réglementation dans les codes



celle qui existe depuis un siècle en Grande-Bretagne. (National Trust).

C'est le gouvernement flamand qui est à l'origine de cette initiative, la première du genre en Belgique. On l'attendait depuis 30 ans! C'est donc fort heureusement qu'elle vient de combler un vide."

La Wallonie ne voudra sûrement pas être en dehors du coup. Quand commençons-nous ?

Bien amicalement R.H. de Ohain



Monsieur Duchêne, artiste peintre demeurant place Communale à Ohain nous envoie un article paru dans le SOIR ILLUSTRÉ rendant compte des activités d'une asbl QUALITÉ-VILLAGE WALLONIE qui depuis maintenant 20 ans se bat pour aider les populations à prendre en charge l'amélioration de leur environnement.

Associée comme partenaire pour les "Journées du Patrimoine", la restauration d'édifices, de kiosques où les fanfares, revêtues d'habits neufs rejoignent, elle participe également à l'opération "Les plus beaux villages de Wallonie". Commentant cet article, monsieur Duchêne écrit:

*Ne croyez-vous pas que Lasne Nature pourrait intervenir auprès de nos édiles communaux pour leur faire prendre conscience de ce qui se fait autour de nous ?*



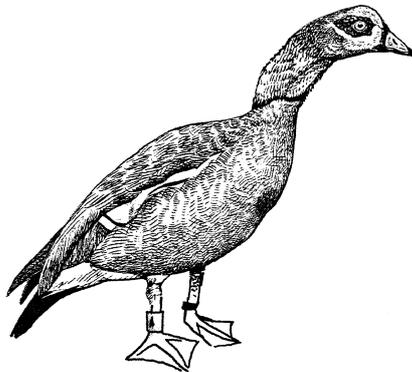
Pour plus d'informations concernant cette asbl, voici ses coordonnées : QUALITÉ-VILLAGE WALLONIE, Turlurette, 10-4861 SOIRON. - Tél.: 087/ 46 91 02

Enfin, des membres, des lecteurs nous écrivent, nous téléphonent, s'inquiétant de la prolifération des dépôts sauvages d'ordures depuis l'instauration de la vignette. Nous évoquons longuement ce problème, les solutions à apporter, les devoirs de chacun, dans une série d'articles documentaires que vous trouverez dans les pages centrales de ce bulletin.

## AVIS DE RECHERCHE... DES OUETTES D'EGYPTE MARQUÉES

Durant les années 80 des ouettes d'Égypte (sortes d'oies), échappées de captivité, se sont implantées dans la Région de Bruxelles-Capitale et ses environs.

En 1993 la population était estimée à 350 oiseaux et de nombreux déplacements étaient observés entre les parcs et étangs où les ouettes se sont établies.



Des ouettes originaires de la Région ont également été observées en France et aux Pays-Bas. Depuis 1994, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, en collaboration avec l'Institut Bruxellois de l'Environnement, étudie la progression de la population d'ouettes ainsi que ses déplacements. Pour ce faire, une série d'ouettes ont été marquées avec une bague de couleur gravée (3 x la même lettre ou le même chiffre) placée à l'une des pattes. Cette bague de couleur vive est très visible même à l'oeil nu. Si vous observez une de ces ouettes, vous participeriez bien utilement à cette étude en communiquant, à l'adresse suivante, le lieu et la date de l'observation, la couleur de la bague et son code en n'oubliant pas de préciser si la bague a été placée à la patte gauche ou droite.

Par retour du courrier, vous serez informés de l'origine de l'oiseau observé. Merci pour votre collaboration !

Observations à renvoyer à l'I.R.S.N.B.  
M. Didier Vangeluwe, 29, rue Vautier,  
1040 BRUXELLES

Année Européenne de la  
Conservation de la Nature



**LORSQUE VOUS PLANTEZ, SEMEZ,  
OU SAUVEGARDEZ UN COIN DE  
JARDIN SAUVAGE,  
PENSEZ A LEURS VISITEURS !**

Les papillons, abeilles, bourdons apprécient les fleurs parfumées ou productrices de nectar comme: buddleia, primevère, cardamine des prés, lavande, lilas, myosotis, lunaire, aster, etc. Les papillons de nuit sont attirés par les fleurs dont le parfum s'accroît le soir: pétunia, tabac et chèvrefeuille.

Beaucoup d'oiseaux sont friands de baies, graines et fruits secs des épine-vinettes, viornes, aubépines, sureaux, cotonéasters, houx, sorbiers, sycomores, chèvrefeuilles, rosiers, tournesols et autres. Chardons et cardères tenteront les petits granivores. Les fruits attireront les insectes...et les oiseaux insectivores. Mettez un petit bassin rempli d'eau à leur disposition. Ils pourront s'y désaltérer et s'y baigner. Renouvelez-la souvent, surtout en hiver.

## NOUVELLES DE VOS CHEMINS ET SENTIERS • NOUVELLES DE VOS CHEMINS ET SENTIERS

civil et rural, ainsi que dans le règlement provincial. Merci de nous signaler tout problème persistant.

### PLAINTES

Quelques-uns d'entre vous ont parfois déposé plainte auprès de la police ou des autorités communales afin de préserver ou retrouver la jouissance d'un chemin ou d'un sentier. Ils ont parfois été déçus des maigres résultats de leur plainte. A l'occasion de l'action en justice concernant le sentier 73, certains ont été surpris que l'avocat retenu par la Commune n'ait même pas trouvé dans son dossier les plaintes déposées auprès de la Commune ou de la police ! Si vous le souhaitez, faites-nous parvenir une copie de vos plaintes ou requêtes, et tenez-nous au courant. Le cas échéant, nous tâcherons de renforcer vos demandes de la façon la plus appropriée. De façon générale, aidez-nous à vous aider. Nous ne pouvons pas être au courant de toutes les difficultés que vous rencontrez. Signalez-nous les problèmes qui se posent, et les menaces pour notre patrimoine.

### SENTIER 73 CÔTÉ BOIS MAGONETTE

La saga continue ! Le tombereau qui l'obstruait a été enlevé par les services communaux. Quelques heures plus tard, "quelqu'un" a défoncé notre ponceau et a de nouveau bloqué le passage en mettant une charrue de 3 m sur 3. Puisque nous vivons au Far-West, voyons maintenant qui gagnera. Le shérif va-t-il se laisser faire ?

### SENTIER LONGEANT "LA SOURCE VIVE" (EX- LA BOHAIN), ET DÉBOUCHANT SUR LE CHEMIN DU GRAND GALOP

On nous a signalé que le propriétaire riverain avait ajouté une seconde clôture dans le fond du chemin creux. Il y en avait déjà une au haut du talus le long de son jardin. Nous étudions avec la Commune la largeur et le régime juridique de ce sentier pour voir si cette clô-

ture respecte nos droits. Merci de nous avoir signalé ce problème éventuel, ce qui nous permet d'agir.

### SENTIER 37 BOIS IMPÉRIAL

La demande, par M. Halleman, de déplacement de ce sentier a fait l'objet d'un avis défavorable au niveau communal et a été rejeté au niveau provincial. La servitude de passage reste donc acquise. Utilisez-la.

### Erratum

Dans notre précédent bulletin, évoquant le problème du sentier 37, nous avons cité le nom de M. Halleman en l'écrivant sans "s". Or, il existe à Ohain un M. Halleman sans "s" qui nous signale "qu'il ignore tout de ce sentier". Nous le prions de nous excuser pour cette faute bien involontaire.

Jean-Marie SOHIER  
SECRÉTAIRE DU GROUPE SENTIERS



# NOS DÉCHETS

LASNE NATURE revient constamment aux problèmes posés par les déchets que nous produisons toujours en plus grand nombre, leur triage, leur évacuation. Nous parlons bulles, dépôts sauvages, recyclage et poubelles.

Si nous évoquons régulièrement ces sujets, c'est qu'ils jouent un grand rôle dans la qualité de notre environnement et qu'il serait vain de se voiler la face devant la gravité des problèmes.

## Lasne commune la moins taxée ?

C'est la réputation qu'elle a, mais il faut savoir que c'est aussi une de celles qui a, par exemple, négligé durant trop longtemps les problèmes d'égouttage. Il n'y a pas de miracle, les taxes ne sont pas seulement "un gouffre à fric", mais elles doivent servir à l'équipement de nos cités.

Certes, l'habitant moyen de Lasne se soucie peu de la qualité de l'eau de ses rivières, de l'égouttage, des nappes phréatiques, mais si demain il était privé d'eau, il comprendrait

enfin qu'une politique à longue vue aurait été préférable.

Peu d'habitants de Lasne ont réalisé jusqu'à ce jour que, en dehors de la taxe sur l'épuration des eaux perçue par la Région wallonne, ils ne payaient aucune taxe sur le ramassage des sacs poubelles. Cela leur paraissait naturel, alors que partout ailleurs (ou presque), il s'agit d'un service payant.

## Que se passe-t-il ailleurs ?

La plus grande fantaisie règne en Région wallonne à ce sujet. Dans certaines localités, les ménages payent une taxe forfaitaire qui va parfois jusqu'à 5000 francs par an. Dans d'autres, cette taxe est modulée selon l'importance du ménage. Des communes font payer une taxe pour une personne isolée; d'autres, une taxe progressivement plus élevée pour 2, 3, 4 personnes ou davantage. Ailleurs, on perçoit une taxe annuelle très variable, comme on l'a vu ci-dessus mais

moins élevée, avec obligation d'acheter des sacs poubelles ou des vignettes au sigle de la commune.

Quel que soit le système adopté, il est plus ou moins proportionnel à l'importance des ménages, à la quantité de déchets produits et mis en poubelles, mais on tient rarement compte des efforts de tri et de recyclage de ceux qui ont pris conscience de l'importance du problème.

## A la charge de la collectivité

Revenons à Lasne.

Le ramassage des poubelles, la vidange des bulles, le transport à la décharge de Mont-St-Guibert, la participation aux frais du parc à conteneurs, tout cela entraîne pour la Commune une dépense de plus de 15 millions par an.

Cette dépense qui émerge au budget communal est donc supportée par tous, sans aucune distinction, que nous ayons un compost, que nous portions papiers, bouteilles dans les bulles ou que nous déposions un nombre important de poubelles à la rue, y fourrant tout, indistinctement.

## Le choix de la commune: la vignette

Lorsque nous avons eu vent de l'intention de la Commune de faire payer l'enlèvement des poubelles et que le mode de perception n'était pas encore déterminé, nous avons donné notre avis.

Nous étions contre une taxe forfaitaire annuelle, solution trop injuste.

Nous préférons les sacs poubelles de 50 et 100 litres à des prix bien sûr différents de façon à ne pas défavoriser les petits ménages et à encourager une réduction des déchets. Une autre méthode aurait consisté à payer une taxe annuelle modérée donnant droit à un certain nombre de sacs gratuits, les sacs supplémentaires devant être achetés séparément.

Une modulation du système pour les familles nombreuses et les personnes à très petits revenus aurait également été souhaitable.

La majorité du conseil communal a opté pour la vignette.

Nous avons déjà pu observer en maints endroits la réduction du nombre des sacs poubelles alors qu'en quelques autres une

kyrielle de sacs s'étalait sur le trottoir, chacun bardé de la vignette, comme si le coût de cette dernière était un détail négligeable pour certains.

Par contre, la masse des déchets confiés aux bulles et surtout déposés aux abords de celles-ci, les déversages sauvages dans les sentiers sont en forte augmentation (des lecteurs nous le signalent de divers côtés) ce qui oblige les services communaux à évacuer fréquemment ces débordements.



Sommes-nous tous égaux devant la taxe ?

## Que trouve-t-on dans nos poubelles ?

Le développement de la société de consommation a amené une profonde évolution dans la composition des ordures ménagères. En 1950 les déchets ménagers étaient constitués principalement de cendres, de matières organiques et de papier.

En 10 ans (1971-1981) les matières putrescibles ont plus que triplé, passant de 12 à 44% (gaspillage alimentaire).

Les papiers et cartons forment près du tiers des déchets totaux (journaux, feuilles publicitaires, emballages et surtout suremballages de tous types).

Le plastique et le verre occupent aussi une place importante. Il en est de même des boîtes de métal. Les emballages constituent le tiers du poids total.

Il est évident que plus les revenus sont élevés, plus les ordures sont volumineuses.

Si nous produisons par personne une moyenne de 360 kg d'ordures par an, un habitant d'un pays en voie de développement en génère plusieurs fois moins.

Il récupère, recycle, réutilise tout ce qui peut l'être.

## Que faire des déchets ?

Le succès des bulles tient au fait que le public a compris la nécessité du tri et des possibilités de recyclage (qui sont loin d'être exploitées rationnellement).

Il serait nécessaire de remplacer ce système par une collecte sélective des cartons, papiers, bouteilles de plastique et de verre.

En dernière minute nous apprenons que la Commune a décidé d'organiser des tournées de ramassage à domicile des papiers et cartons. Cette collecte, dont nous donnons en page 7 les dates, sera gratuite.

Un grand pas sera également franchi quand la Commune organisera la récolte des herbes de tonte, déchets de jardin, taille des haies, élagage des arbres et procédera, sur un terrain à trouver, au broyage de toutes ces matières qui pourront être enlevées par les habitants pour être ajoutées à leur compost ou servir de mulch.

(L'IBW aurait l'intention d'organiser ce type de traitement des déchets de jardin).

Le gros poste reste celui des matières organiques que nous rejetons, puisqu'elles occupent, nous l'avons vu, le tiers de nos déchets.



Nous qui avons le bonheur d'habiter à la campagne, avons un moyen très simple, non seulement de nous débarrasser de ces matières, mais de les transformer en un humus particulièrement riche et utile à ajouter à la terre de nos jardins.

Or, actuellement, les déchets organiques ménagers ne sont pratiquement jamais rendus à la nature. Ils finissent dans les décharges où ils pourrissent, ne se décomposent pas ou mal, quand ils ne passent pas à l'incinérateur, ce qui est un comble.

Enfin, si les parcs à conteneurs comme celui de Rixensart sont très utiles, il faudrait que leur capacité d'accueil à divers déchets soit revue à la hausse.

Se rendre au parc à conteneurs et se voir refuser le déchargement (c'est arrivé à plusieurs reprises à des habitants de Lasne que nous connaissons), a de quoi décourager les plus sensibles aux problèmes du recyclage.

## DERNIÈRE MINUTE

**Un ramassage à domicile et GRATUIT des papiers et cartons aura lieu à partir de septembre.**

*Ficeler des paquets de papiers et cartons, ou les mettre dans des boîtes de carton*

**SEPTEMBRE:** LUNDI 18 dans les rues dont les poubelles sont enlevées le jeudi et le vendredi. - MARDI 19 pour les rues du lundi. - VENDREDI 22 pour les rues du mardi et du mercredi.

**OCTOBRE:** LUNDI 16 dans les rues dont les poubelles sont enlevées le jeudi et le vendredi. - MARDI 17 pour les rues du lundi. - VENDREDI 20 pour les rues du mardi et du mercredi.

**NOVEMBRE:** LUNDI 20 dans les rues dont les poubelles sont enlevées le jeudi et le vendredi. - MARDI 21 pour les rues du lundi. - VENDREDI 24 pour les rues du mardi et du mercredi.

**DECEMBRE:** LUNDI 18 dans les rues dont les poubelles sont enlevées le jeudi et le vendredi. - MARDI 19 pour les rues du lundi. - VENDREDI 22 pour les rues du mardi et du mercredi.

# Qu'est-ce que le compostage ?

C'est le processus naturel qui permet la transformation accélérée des déchets organiques en une sorte de terreau brunâtre semblable à l'humus forestier, grâce à l'intervention de micro-organismes (bactéries, champignons pratiquement invisibles et invertébrés) activant la décomposition de matières organiques.

Ce travail est assez simple, à la portée de tous ceux qui ont un jardin, il nécessite un minimum de travail mais exige pour être une réussite, que l'on se conforme à quelques règles de base. Lisez avec attention le texte ci-dessous. Il est assez long, mais vous aidera à réussir ce fameux compost.

## Le compost, c'est quoi ?

C'est une usine où de nombreux ouvriers travaillent à décomposer les matières organiques. Il est donc important de savoir qui sont ces micro-organismes pour mieux connaître leurs besoins.

Pour ces micro-organismes, êtres vivants comme nous, il faut DE L'AIR, DE L'EAU, DE LA CHALEUR, DE LA NOURRITURE.

De l'équilibre à trouver entre ces éléments dépendra notre réussite, mais le résultat nous récompensera bientôt.

## Où le placer ?

Évitez un coin trop couvert, au nord, dans un courant d'air, en plein soleil ou dans une cuvette.

On l'aura compris, une zone où alternent soleil et ombre est idéale, éviter les zones trop froides, ne pas commencer le compost par grands froids. La compostière sera installée directement sur le sol.

Nous parlons d'autre part des matériaux à utiliser pour confectionner la compostière.

## Air, eau, chaleur, nourriture

### 1. L'air

- incorporer au compost des matières de grosseurs différentes (pour lui permettre de respirer) ;
- utiliser une compostière à claires-voies ou tout autre système non clos, (conseils d'aménagement ci-après) .
- retourner le tas de compost tous les six mois (12 au plus) ;
- Éviter les tas trop hauts (1m 50 maximum) pour empêcher son asphyxie ;
- placer un pieu au centre du tas pendant sa

formation et le retirer ensuite pour permettre à l'air de pénétrer et ainsi créer une cheminée d'aération.

### 2. L'eau

Ni trop, ni trop peu.

En cas de sécheresse, arrosez le tas. La formation de moisissure grisâtre et la présence de nombreux cloportes indiquent que le tas est trop sec.

L'excès d'humidité, les pluies diluviennes commandent de couvrir ce tas (mais pas avec du plastique).

Éviter une masse trop mouillée et gluante.

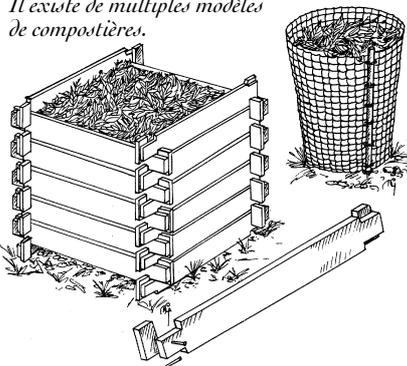
### 3. La chaleur

Le travail des micro-organismes produit une importante hausse de la température à la base et dans le bas du tas (entre 50° et 65°).

Elle diminue quand les substances sont prédigérées.

Arroser les couches successives avec de l'eau bouillante ou du jus de fumier pour faire redémarrer la fermentation d'un tas refroidi à l'arrêt.

*Il existe de multiples modèles de compostières.*



## 4. La nourriture

Les micro-organismes trouvent naturellement leur nourriture dans les déchets.

Cet apport devrait rester équilibré mais si ce n'est pas le cas il convient d'apporter l'élément manquant.

Le compost doit en effet recevoir de l'AZOTE et du CARBONE.

L'AZOTE, on le trouve principalement dans les fanes de légumineuses

(haricots, fèves, pois), les déjections animales, la poudre de sang, les déchets domestiques, les tontes de gazon, les fanes de tomates, les choux (pas les racines), les herbes (notamment l'ortie qui est particulièrement riche en azote mais qui ne doit pas être montée en graines, les feuilles de polygonum.

**Cette étude sur le compostage est très largement reprise de la brochure " Le compostage à la maison " réalisée par Marie-Anne Rombaux, Erik Severin et Roland Zanasi et diffusée à l'occasion de la conférence-débat que nous avons organisée en avril dernier au Centre sportif et culturel de Lasne.**

**A eux et à l'asbl A.E.T.P. nos sincères remerciements.**

Ajouter au compost des tiges hachées de toutes sortes de plantes condimentaires ou médicinales qui ont la réputation de libérer des substances désinfectantes (sauge, achillée, menthe, ail, bourrache, fenouil, persil, lavande, thym, etc.)

LE CARBONE sera fourni par des restes de paille de maïs ou de blé, des feuilles de bouleau, des cendres, de la sciure de bois. Pour un bon compost, il faut théoriquement accumuler un tiers de matières molles et aqueuses facilement putrescibles apportant azote et sucres pour deux tiers de matières dures qui apportent de la cellulose et de la lignine. La paille hachée, des cartons déchiquetés (mais sans encre d'imprimerie) sont eux aussi bienvenus.



Le sec doit contre-balancer l'humide, le vert doit alterner avec le marron, le fin avec l'épais, le mou avec le dur.

Cela signifie que si vous avez une assez grande quantité de matière du même type, la qualité de votre compost requiert que vous en mettiez une partie sur un tas "d'attente", afin de pouvoir alterner les genres de nourritures que vous y mettez.

Vous pouvez l'humidifier avec une solution de sulfate d'ammoniaque (le contenu d'une boîte d'allumettes dans 10 à 15 litres d'eau).

Pour alimenter les micro-organismes et donc relancer le travail vous pouvez aussi ajouter des accélérateurs, fertilisants de complément: fientes de poules, farine de viande, farine de sang, soies de porc, poudre de corne, maërl; des plantes bio-dynamiques; compost mûr, des micro-organismes, des enzymes, des substances de croissance, de la levure.

Pour 1m<sup>3</sup> de compost, mettez dans 10 litres d'eau à 40 degrés 300 à 400 grammes de sucre et un cube de levure de boulanger. Mélangez, et répartissez la solution à l'aide d'un arrosoir muni d'une pomme. Jetez aussi sur votre compost votre marc de café (avec son filtre).

#### ATTENTION

Évitez d'alimenter votre compost avec des plantes en graines (retirez-les avant la montée en graines), des plantes malades (brûlez-les) des rhizomes d'herbes adventives (faites les sécher avant), des pelures d'agrumes.

#### LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION LES ORGANISMES VIVANTS DU SOL (FAUNE DU SOL)

les bactéries, les algues, les champignons, les vers de terre, les petits insectes.

Le mélange se transforme peu à peu en terreau sous l'effet de certaines réactions chimiques et fermentations.

#### LES ACTIVATEURS

L'azote nourrit les micro-organismes responsables de la décomposition.

Les neutralisateurs : pour corriger le pH du compost qui ne doit pas être trop acide (algues, vers de terre, chaux, autres matières alcalinisantes).

Les microbes: (bactéries, champignons et autres micro-organismes) destinés à favoriser le départ du processus de décomposition. Ces activateurs ne sont pas essentiels mais ils permettent une décomposition plus rapide et plus uniforme.

**DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO,  
NOUS PARLERONS D'UNE AUTRE  
FORME DE COMPOST :  
"LE COMPOST DE BROUSSAILLES"**

# La compostière

## IL EN EXISTE DE DIVERS TYPES QUE VOUS POUVEZ ACHETER OU CONFEC-TIONNER VOUS-MÊMES.

L'important est que toutes les matières puissent respirer de tous côtés.

### Piquets de bois et grillage :

Selon la superficie choisie, tracer sur le sol un carré ou un rectangle (par exemple 1m x 1m ou 1m x 2m), y planter solidement 4 ou 6 piquets de 1m 50 à 2 m et tendre sur 3 faces un grillage dont les mailles seront d'environ 1 cm et laisser la face avant ouverte, provisoirement, vous la fermerez au fur et à mesure de la montée de votre compost.

### Bois

Si vous êtes bricoleur, vous n'aurez aucune peine à fabriquer une compostière dont les planches seront entaillées comme le dessin de la page 7 l'indique.

Une compostière particulièrement économique sera celle que vous fabriquerez en assemblant des palettes de transport, identiques et dont les planches seront distantes de plus ou moins 5 cm.

Dressez deux palettes face à face (dessin 1).

Récupérez les planches des deux autres palettes. Clouez la moitié des planches récupérées à l'arrière des 2 palettes dressées (dessin 2) en ayant soin de laisser un espace entre chaque planche.

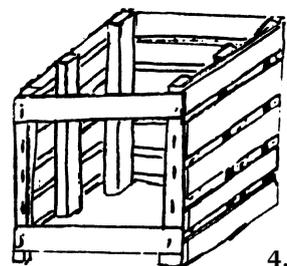
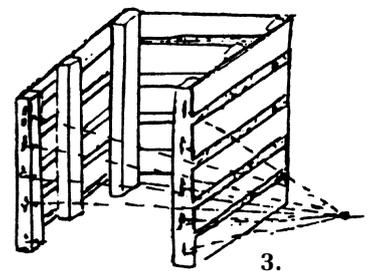
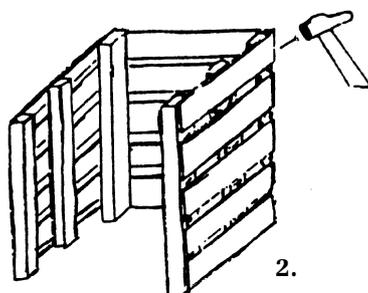
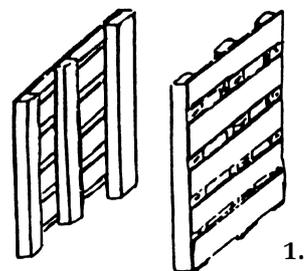
Fixez sur les montants verticaux avant des vis mixtes à papillon, une vis de chaque côté par planche (dessin 3).

Forez les planches destinées à la face avant après avoir bien repéré les emplacements.

Afin de stabiliser l'ensemble, placez immédiatement la première et la dernière planche de la face avant (dessin 4).

Les planches intermédiaires seront placées au fur et à mesure de l'entassement des déchets. Passez généreusement les planches à l'huile de lin et enduisez les vis papillon d'un peu de vaseline ou de graisse blanche.

Si on peut prévoir deux ou trois compartiments à compost dans lesquels on mettra des composts d'âge différent, la construction sera faite selon les mêmes principes. Vous aurez alors avantage à enfoncer solidement des piquets aux extrémités de la construction afin de renforcer leur stabilité.



## JOURS D'ENLÈVEMENT DES GROSSES PIÈCES

### OCTOBRE 1995

LUNDI 2 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi, MERCREDI 4 dans les rues du mercredi, VENDREDI 6 dans les rues du vendredi, MARDI 10 dans les rues du mardi, et JEUDI 12 dans les rues du jeudi.

### DÉCEMBRE 1995

VENDREDI 1er dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du vendredi, LUNDI 4 dans les rues du lundi, MERCREDI 6 dans les rues du mercredi, MARDI 12 dans les rues du mardi et JEUDI 14 dans les rues du jeudi.

N'oubliez pas de coller une vignette sur chaque grosse pièce.

Découpez cet encadré et épinglez-le à un endroit bien visible. Il vous rappellera en temps voulu ces dates utiles.

**AVEZ-VOUS RENOUVELÉ VOTRE COTISATION EN 1995 ?**



# UN LOTISSEMENT CHEMIN DES CATAMOURIAUX

## Cet article intéressera spécialement les personnes désireuses

### de bâtir à Lasne, les architectes, les lotisseurs, les autorités qui accordent les permis.

#### Une bavure

Lasne Nature est récemment intervenue dans le cadre d'une enquête publique concernant l'opportunité d'accorder un permis de lotir un terrain d'environ un hectare et demi en bordure du chemin des Catamouriaux (chemin qui marque la limite entre Lasne et Waterloo) non loin de la chaussée de Louvain et de l'hôtel "Le Bastion".

La société immobilière propriétaire du terrain avait confié à un bureau spécialisé dirigé par un géomètre-arpenteur le soin de lui préparer son dossier de demande. Ce dossier contient une erreur tellement énorme de la part d'un géomètre-arpenteur qu'on a peine à croire qu'elle puisse être due à la négligence : elle paraît bien plutôt avoir été commise délibérément, en vue d'induire en erreur les autorités appelées à statuer sur la demande de permis.

L'erreur, persistons à l'appeler ainsi, consiste à avoir tracé sur un plan des abords du site, un petit contour parfaitement anodin, censé représenter le "périmètre approximatif à l'intérieur duquel le projet réalisé sera perçu par un observateur ordinaire".

Ces termes sont repris du formulaire légal d'évaluation préalable des incidences du projet sur l'environnement, que le demandeur de permis est tenu de remplir et de joindre au dossier.

À en croire, donc, le demandeur, les villas à construire ne seraient visibles qu'à 200 à 300 mètres. Il ose ajouter ailleurs dans sa demande que "l'effet général ne porterait pas atteinte à l'esthétique du site".

Une simple halte sur le terrain où l'on bâtit permet déjà de s'aviser que la vue, imprévisible, dont on jouit de là porte sur une immense étendue, de l'ordre de 1,4 km, non bâtie, ayant tantôt le statut de zone agricole, tantôt celui d'espace vert, tantôt, même, de site classé (champ de bataille de Waterloo).

## TROIS RÉSERVES NATURELLES À LASNE ?

Il y a bien sûr la réserve naturelle du Ru Milhous dont nous avons acquis le terrain de 3ha 54 par souscription et dont nous assurons la gestion.

Depuis peu, il y a aussi ce terrain d'une cinquantaine d'ares à La Marache, terrain reçu par la Commune et cédé aux Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique (RNOB).

Réciproquement, bien sûr, quand on circule sur les chemins publics qui traversent ou bordent l'étendue en question, on a de multiples vues sur le site à lotir.

Ce ne serait rien si la chose avait été honnêtement actée et si l'auteur du projet avait, en conséquence, pris des dispositions propres à sauvegarder l'environnement paysager. Il aurait pu, par exemple diminuer le nombre d'étages autorisés, prévoir le boisement d'une partie des parcelles, éviter à certains endroits les peintures et couleurs de briques trop voyantes, interdire les implantations trop ostentatoires, obliger de cacher les tennis, faire étudier l'ensemble par des architectes paysagers...

Il n'en a rien été, et nous jugeons cela inadmissible, et inquiétant.

#### Inadmissible

Outre l'inqualifiable procédé qui consiste à tenter d'influencer les autorités appelées à instruire le dossier en leur procurant de faux éléments d'information, nous dénonçons ici la mentalité qui consiste à agir comme si l'environnement n'existait pas, un environne-

ment qui, en l'occurrence, est à tout le monde.

Car le lotissement en question ne se situe pas au milieu d'un parc strictement privé, où l'on pourrait encore dire que les propriétaires y font ce qu'ils veulent. Non : d'une foule d'endroits chers aux promeneurs suivant des chemins et sentiers publics, le site est visible. Les pouvoirs publics, en particulier la Commune, y sont compétents pour veiller au "bon aménagement des lieux", selon les termes employés dans le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (le fameux "CWATUP").

#### Inquiétant

Ce qui est inquiétant, c'est précisément que cette compétence risque d'être mal exercée. Le dossier "Catamouriaux" avait déjà été mis à l'enquête publique, il y a quelques mois, et la Commune avait d'ailleurs imposé au demandeur, à cette occasion, d'y apporter certaines modifications, étrangères à l'impact paysager : la falsification des données était passée inaperçue.

Moi-même, je fais ici un mea culpa : responsable, à Lasne Nature, de ce qui concerne l'Urbanisme, j'ai vu le dossier sans aller sur le terrain cette fois-là. Tout semblait normal : on lotissait une "zone rouge" du plan de secteur.

J'ai proposé à l'asbl Lasne Nature de ne pas intervenir dans l'enquête publique. J'ai eu tort. D'autant plus tort que ce n'est pas la première fois que, lisant des "Notices d'évaluation préalable des incidences sur l'environnement" accompagnant des demandes de permis, j'y décèle une tendance à minimiser l'impact paysager. Encore n'ai-je jamais connaissance que des dossiers que l'Administration est tenue, ou juge à propos, de mettre en enquête publique.

La plupart des demandes de permis de bâtir, qui, elles aussi, doivent être accompagnées d'une "notice d'évaluation préalable", ne font pas l'objet d'enquêtes publiques.

Qui garantira qu'aucune décision ne se prend, au niveau du Collège, en cette matière, sur la base de fausses informations contenues dans la notice ?

Aussi est-ce un cri d'alarme que nous poussons : Mesdames et Messieurs du Collège des Bourgmestre et Échevins, du Conseil Communal, de la Commission Consultative, de grâce, à l'avenir, avant de décider de l'octroi d'un permis, même ne nécessitant pas d'enquête publique, confiez la vérification de la notice d'évaluation préalable à des éco-conseillers.

Vos responsabilités n'en seront en rien diminuées, mais vous serez assurés de prendre vos décisions en pleine connaissance de cause. Même à nous, des choses échappent.



## Soyez prêt pour le printemps COMMANDEZ VOS NICHOIRES

Nous en fabriquons de 4 types. Ils sont tous construits avec toit incliné et amovible recouvert d'une protection de roofing.

Faut-il rappeler que le trou d'envol des nichoirs que vous suspendrez à un arbre ou à une façade, doit toujours être dirigé vers l'EST ou le SUD-EST, afin d'éviter que pluies et vents dominants s'y engouffrent. Des conseils d'utilisation seront joints à votre commande.

### TYPE A

Ce nichoir dont le trou d'envol est de 28 mm est surtout destiné aux petites mésanges, c'est-à-dire : la bleue, la huppée, la noire, la boréale et la nonnette.

### TYPE B

Ici, le trou d'envol est porté à 32 mm. Il convient pour la mésange charbonnière, le moineau-friquet ou le gobemouche noir.

### TYPE C

Spécial pour grimpeur des jardins, ce cône renversé possède le trou d'envol à l'arrière, trou qui doit être placé contre le tronc auquel il sera accroché (jamais contre un mur).



Type A et B



Type C

### TYPE D (28 mm) et E (32 mm)

Ces modèles comportent un système efficace empêchant les prédateurs d'atteindre le trou d'envol.

Tous ces nichoirs peuvent être commandés en versant la somme de 300 F pour ceux des types A, B et C ou la somme de 500 F pour ceux des types D et E.

au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature, 1380-LASNE en spécifiant clairement le ou les modèles choisis.

Parallèlement à votre commande, écrivez-nous, donnez-nous vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous prévenir quand votre commande est prête et décider du mode d'enlèvement ou de livraison.



Type D et E

## Jean nous a quittés.

Jean FETTWEIS, ami de la première heure, membre effectif de notre association, ornithologue distingué, expert et modeste, nous avait encore accompagnés lors de la belle visite à la réserve ornithologique de Renipont en avril dernier.

Jean nous a quittés brusquement par une nuit de mai.

C'était peu avant la parution de notre bulletin n° 22 du mois de juin, bulletin dont il se proposait de distribuer quelques centaines d'exemplaires dans le secteur qui était tous les trois mois le sien, tâche qu'il accomplissait toujours avec sourire et discrétion.

Quelques jours avant sa mort, Jean avait convenu avec le conservateur de notre réserve naturelle, Eric de Mevius, d'une promenade ornithologique hebdomadaire dont, même la première édition n'aura pas eu lieu.

Nous avons fait part à la nombreuse famille de Jean de notre tristesse et de notre solidarité dans la peine qui les touchait. Il laissera un grand vide dans nos rangs comme dans nos cœurs.

## Où sont les hannetons d'antan ?

Nous avons publié dans notre dernier numéro un poème de Madeleine TIESTERS, poème extrait de son livre "En vers et bleu" publié aux éditions Amélie Mélo. Par une erreur inexplicable cette publication a été tronquée de ses douze derniers vers. Nous prions l'auteur de nous excuser et nous vous donnons ci-dessous l'intégralité de son texte.

Tels de petits avions  
Aux ailes diaphanes  
Musique de bourdon  
Chant de belle saison.  
Larves avant leur naissance  
Comme racines sous terre  
Vivant dans le silence  
Avant le vol dans l'air.  
Tout était envahi  
Jusque dans mon logis  
Apparition peu discrète  
Par la fenêtre ouverte.  
On ne pouvait compter  
Ces petits êtres ailés  
Les enfants enchantés  
Les écoutaient tomber  
Voulant s'en emparer  
Pour en faire un jouet  
Sans aucune pitié  
Même trop volontiers !  
Mais depuis des années  
Plus un coléoptère  
Au ciel, comme naguère  
A-t-on trop hannetonné ?  
Boude-t-il notre ronde  
Fuit-il la pollution  
A-t-il quitté le monde  
Le petit hanneton ?  
Claire et chaude à la fois  
Était cette saison  
Si belle et d'autrefois  
De l'enfance, ta joie.  
Et le voilà parti  
Emportant sur ses ailes  
Une grande parcelle  
Toute bleue de ton ciel.

## Cartes de vœux

N'attendez pas décembre pour commander vos cartes de vœux. En effet, nous devons couper les cartons, fixer les cartes, écrire les formules de vœux, etc. L'afflux de commandes en décembre pose parfois un problème.

Les cartes de vœux sont donc nos cartes postales fixées sur carton double à l'intérieur duquel figure la mention manuscrite "Meilleurs vœux".

Ces cartes qui vous sont fournies avec enveloppe vous seront expédiées après paiement de 30 F l'unité au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

Indiquez les numéros et le nombre de chaque carte désirée.

Certaines cartes sont épuisées, l'une ou l'autre rééditées.

Voici la liste des cartes encore disponibles :

1. Place communale d'Ohain.
4. Place de Plancenoit (nuit).
5. Vallée du Smohain.
6. Petit pont sur la Lasne à Aywiers.
8. La Marache, maison, chemin de Plancenoit.
9. Lasne centre et son église.
10. Porte "W" à l'abbaye d'Aywiers.
11. Ferme de la Kelle.
12. Rues Chêne au Corbeau et Croix Rolland.
13. Place communale d'Ohain (kiosque).
15. Place de Plancenoit (jour).
16. Maransart vu de la réserve du Ru Milhous.
18. Porte St-Benoît à l'Abbaye d'Aywiers.
19. Eglise St-Etienne d'Ohain.
20. Eglise St-Etienne avec paysage.

Commandez de la même façon les simples cartes postales qui elles, coûtent 20 F.



## DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 1995

### 42ème JOURNÉE NATIONALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

organisée par l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature avec les sections locales des asbl "De Wielewaal", "Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux", "Vereniging voor Milieueducatie, Provincie Antwerpen", "Jeugdbond voor Natuurstudie en Milieubescherming" ainsi que le Service de l'Environnement de la Commune de Geel.

Cette journée aura lieu en Campine, dans la commune de Geel, dont la richesse du patrimoine naturel est renommée. Elle aura pour thème "La nature sans frontières", en relation avec le thème de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature dont elle est une des manifestations.

De nombreuses activités sont prévues.

#### Programme :

- 9 h 00 : rendez-vous à l'Institut Supérieur de la Campine (H.I.K.) à Geel (Kleinhoefstraat, 4).
- 9 h 30 : départ des excursions vers les réserves naturelles, avec guides-nature.
- 12 h 15 : retour au HIK : visite des stands d'exposition et d'information des associations des diverses régions du pays. Restauration (repas et boissons disponibles sur place).
- 13 h à 13 h 30 : manifestation officielle, en présence de la presse.
- 14 h : nouveau départ d'excursions guidées vers les réserves naturelles.
- Vers 16 h 30 : retour des excursions. Durant la journée sont prévues des promenades à vélo, ainsi que des activités à l'intérieur de l'Institut (H.I.K.) : symposiums, films sur des sujets en relation avec l'Année Européenne de la Conservation de la Nature ainsi que la visite des belles réserves naturelles de la région.

**Vous êtes tous les bienvenus.**

## • ECHOS •

• Les hirondelles de cheminées et celles de fenêtres nous quitteront bientôt pour des lieux d'hiver plus cléments.

Si les secondes sont toujours aussi rares, nous avons constaté avec joie que les hirondelles de cheminées sont un peu plus nombreuses cette année.

Si nous en avons la possibilité, laissons ouvertes au printemps les portes de certaines étables, granges ou garages.

Les hirondelles de fenêtres, ont besoin de notre aide. Installons des nichoirs artificiels placés sous corniches, auvents, balcons (adresses de fournisseurs sur demande).



• La Commune s'était engagée, à l'occasion de l'Année Européenne de la Protection de la Nature, à mieux gérer l'entretien des bords de routes et chemins. Nous avons été nombreux à observer les effets heureux de cette politique. En de nombreux endroits les bords de

chemins étaient généreusement fleuris et les coquelicots brillant de tous leurs feux nous faisaient une haie d'honneur.



• Des bacs à papier en bois ont été installés en divers lieux et particulièrement à plusieurs arrêts de bus. Ils sont solides et beaucoup plus beaux que leurs prédécesseurs. Bravo. Souhaitons qu'ils soient vidés régulièrement.

#### SEMAINE DE L'ARBRE

Comme chaque année, la Région wallonne procédera, via la Commune à la distribution (gratuite) d'arbres et arbustes. Cette distribution aura lieu à l'endroit habituel... et nouvellement aménagé de l'ancien ballodrome, derrière l'église de Lasne le SAMEDI 25 NOVEMBRE 1995. L'arbre vedette de cette année est le **SORBIER**, mais de nombreux autres plants seront disponibles.

## CE QU'A VRAIMENT DIT LE CHEF INDIEN SEATLTH (SEATTLE)

*Vous trouverez ci-dessous la fin du compte-rendu des paroles qu'il a prononcées : article publié le 19 octobre 1887 dans le "Seattle Sunday Star". Ce texte a été publié dans nos bulletins 19 de septembre 1994, 21 de mars et 22 de juin de cette année.*

Mais pourquoi devrais-je me chagriner de la disparition prématurée des miens ? Pourquoi devrais-je murmurer contre le destin de mon peuple ? Les tribus sont composées d'individus et ne sont pas meilleures que ce qu'ils valent. Les hommes viennent et repartent ; une tribu suit l'autre, une nation succède à une autre, comme les vagues de la mer. C'est la loi de la nature. Tout regret est inutile.

Le temps de la chute est peut-être encore lointain, mais il viendra sûrement, car même l'homme blanc, dont le dieu marche à côté de lui et lui parle comme à un ami, ne pourra échapper à la destinée commune. Nous sommes peut-être des frères, après tout, nous verrons bien.

« Nous allons réfléchir à votre proposition et quand nous aurons pris une décision, nous vous la ferons connaître. Mais pour que nous l'acceptions, je pose moi-même, d'ores et déjà, cette première condition : qu'il ne nous soit jamais refusé le droit de visiter à tout moment, sans aucune menace, les tombes de nos ancêtres, de nos frères et de nos enfants.

« Chaque parcelle de ce pays est sacrée pour mon peuple. Chaque colline, chaque vallée, chaque plaine, chaque bosquet a été sanctifié par un événement heureux ou malheureux dont on se souvient avec une tendre affection. Les rochers eux-mêmes, qui semblent muets, transpirent sous le soleil et frémissent à la mémoire d'événements importants du passé de mon peuple.

« Même la terre répond avec plus d'amour à nos pas qu'aux vôtres parce qu'elle est faite de la poussière de nos ancêtres. Nos pieds nus ressentent une sensation agréable car le sol est enrichi de la vie de ceux qu'on aime.

« Tous ceux qui sont partis, les braves, les mères affectionnées, les joyeuses jeunes filles et même les petits enfants qui vécurent ici heureux, et dont les noms sont à présent oubliés, aiment encore ces sombres solitudes qui, à la tombée de la nuit, grandissent de manière indécise avec la présence de noirs esprits.

« Et quand le dernier homme rouge aura disparu et que sa mémoire sera devenue un mythe parmi les hommes blancs, ces rivages grouilleront des fantômes de ma tribu. Et lorsque les enfants de vos enfants se croiront seuls, dans les champs, dans les magasins, sur les routes ou dans le silence des forêts, ils ne seront pas seuls. Sur toute la terre, il n'y a aucun endroit réservé à la solitude.

« La nuit, quand les rues de vos villes et de vos villages seront silencieuses et que vous les croirez désertes, elles grouilleront du peuple qui occupait autrefois ce magnifique pays et continue de l'aimer. L'homme blanc ne sera jamais seul.

« Qu'il soit juste et qu'il traite mon peuple avec égard, car les morts ne sont pas sans pouvoir. Les morts, dis-je ? Il n'y a pas de mort, mais seulement un changement de monde. »

Le texte original a également été publié dans "The Washington Historical Quarterly", volume XXII, n° 4, d'octobre 1931.

## POUR NOTRE LIVRE SUR LASNE

Si vous avez réalisé de belles photos (et surtout diapositives) de notre village, prêtez-nous vos documents pour quelques jours. Nous en ferons des copies et vous restituerons rapidement votre bien.

L'une ou l'autre de ces photos sera peut-être choisie pour l'illustration de notre livre.

Merci de votre collaboration.



# AGENDA

**RAPPELONS QUE NOS RÉUNIONS, AUSSI BIEN CELLES DU GROUPE SENTIERS qui se tiennent le dernier jeudi de chaque mois à 18h 30, QUE NOS**

**RÉUNIONS PLÉNIÈRES qui débutent, elles, le même jour à 20h au Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet, SONT OUVERTES À TOUS.**

**IL EN EST BIEN SÛR DE MÊME DE NOS JOURNÉES DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DU RU MILHOUX.**

SEPT. 95	
<b>VENDR. 1, SAM. 2 et DIM. 3</b>	<b>11ème SALON VALÉRIANE</b> au palais des expositions de NAMUR ( itinéraire fléché dans la ville) Un salon pour notre santé et celle de la Terre. Le plus grand marché bio de Belgique. Nombreux exposants dont BRABANT ÉCOLOGIE, de Lasne.
<b>DIMANCHE 10</b>	De 14 à 17 h. <b>Promenade dans la VALLÉE DES ARTISTES</b> à Linkebeek, sous la conduite d'un guide-nature local. Départ à 13h30 précises du parking de l'ancienne gare vicinale de Maransart-Aywiers.
<b>SAMEDI 16</b>	<b>JOURNÉE DE GESTION</b> de notre réserve naturelle du Ru Milhoux. Rendez-vous à partir de 9h30 à l'arrière de la réserve (parallèle à la rue de l'Abbaye), entre le chemin à la Croix et la rue à l'Eau. Bienvenue à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi.
<b>DIMANCHE 17</b>	<b>42ème JOURNÉE NATIONALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE</b> qui cette année se tient à GEEL. Nombreuses excursions, visites de réserves naturelles (voir notre annonce détaillée en page 11).
<b>VENDREDI 22</b>	<b>Exposition du peintre Armand CORNUT</b> , Grand Chemin, 34 à Beaumont / Lasne. Du 22 /9 au 8/10, le vendredi de 15 à 19h, les week-ends de 10h à 13h et de 15 à 19 h.
<b>JEUDI 28</b>	Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet à 18h30 : <b>Réunion du GROUPE SENTIERS</b> , à 20h : <b>Réunion plénière de LASNE NATURE</b> .
<b>SAMEDI 30</b>	<b>Matinée Ornithologique</b> guidée par Brigitte Chiwy et Eric de Mévius. Départ à 9h du parking de l'ancienne gare vicinale de Maransart-Aywiers De 10 à 18h <b>FÊTE D'AUTOMNE DES PLANTES ET DU JARDIN</b> aux JARDINS d'AYWIERS. A 11 h, visite guidée des jardins, (départ devant la grande maison du centre) et à 15h, conférence de Christine de Groote et René Péchère "A la découverte des jardins de Belgique". Démonstrations de taille d'arbres et de rosiers.
OCTOBRE	
<b>DIMANCHE 1</b>	De 10 à 18h suite de la <b>FÊTE AUX JARDINS D'AYWIERS</b> . Visite guidée des jardins à 11h et 15h (voir plus haut). Nous vous attendons au stand de LASNE NATURE.
<b>SAMEDI 7</b>	<b>PROMENADE CHAMPIGNONS à LASNE</b> . Visite guidée sous la conduite de M. Henrion. Départ du parking de l'ancienne gare vicinale de Maransart-Aywiers à 14h. Retour vers 16h30
<b>DIMANCHE 15</b>	<b>JOURNÉE DE GESTION</b> de notre réserve naturelle du RU MILHOUX. Rendez-vous à partir de 9h30 à l'arrière de la réserve (parallèle à la rue de l'Abbaye), entre le chemin à la Croix et la rue à l'Eau. Bienvenue à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi.
<b>JEUDI 26</b>	20h: <b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b> de Lasne nature (voir communiqué spécial en page 2)
NOVEMBRE	
<b>DIMANCHE 5</b>	<b>VISITE DU MOULIN de WOLUWÉ</b> guidée par le meunier. Rendez-vous à 15h au parking de l'ancienne gare vicinale de Maransart-Aywiers.
<b>SAMEDI 25</b>	<b>JOURNÉE DE GESTION</b> de notre réserve naturelle du RU MILHOUX. Rendez-vous à partir de 9h30 à l'arrière de la réserve (parallèle à la rue de l'Abbaye), entre le chemin à la Croix et la rue à l'Eau. Bottes indispensables. Potage à midi.  <b>Distribution de plants d'arbres et arbustes</b> , derrière l'église de Lasne, ancien terrain de balle pelote.
<b>MARDI 28</b>	<b>Journée d'études sur les céréales en agriculture biologique</b> : production, qualité, utilisation et marché. De 9h à 16h au Centre Culturel de Tournai. Tous renseignements pratiques dans l'article en page 3.
<b>JEUDI 30</b>	Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. à 18h30 : <b>réunion du GROUPE SENTIERS</b> . À 20 h : <b>réunion plénière de LASNE NATURE</b>

## MOTS CROISÉS

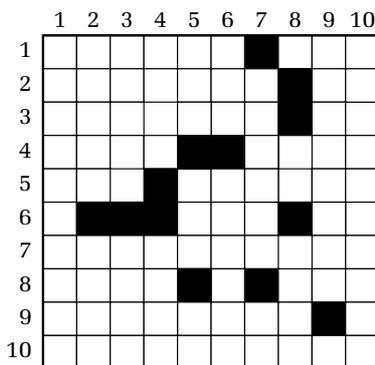
### HORIZONTALEMENT

1. Son ramage se rapporte à son plumage. - Démonstratif. • 2. Art japonais. - Romains. • 3. Se trame en lin. - Dommage ! • 4. Inflorescences. - Ainsi est le chat guettant sa proie. • 5. Presque un transport, actuellement. - Fabriques. 6. Quelquefois de pierre. - Stère. • 7. Qui croît dans les milieux humides. 8. Ruminant andin. - Pas tout à fait isolé. • 9. Amélioration passagère de l'état de la mer. • 10. Empêche de tomber à la mer.

### VERTICALEMENT

1. Odonates. • 2. Ruminant. - Camélidé. • 3. Difficile à mener. - Infatué. 4. Echassier. - Vue d'en-bas, brille dans la nuit. • 5. Mouvement clandestin. - Ville du Japon. - Article. • 6. Fait sauter. - Restes de la moisson (de B en H). 7. Pierre d'aigle. - Voyelles. • 8. Le quarantième prête à rire. - Détériorer. 9. Vidasse l'eau du bateau. • 10. De nature à se déliter en feuilles.

Marie-Madeleine LECHARLIER



### SOLUTION DU N° 22

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	A	U	T	D	E	L	O	U	P
2	O	I	S	E	A	U	L	Y	R	E
3	L	E	U	R	R	E	A	U		
4	D	U	S	W	S	T	O	P		
5	A	X	G	I	R	A	S	O	L	
6	N	V	E	N	I	N	E			
7	E	X	I	L	O	S	C	A	R	
8	L	U	C	I	E	E	L	A		
9	L	E	V	A	R	R	O	I		
10	E	P	E	T	R	I	F	I	E	